

**2019 DU 271** Ensemble immobilier sis 70 boulevard Barbès (18e) – Maison des Médias Libres. Sondages et études préalables, EEDV, autorisation d'occupation temporaire.

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mes chers collègues,

Le 23 mai 2017 au Pavillon de l'Arsenal, la Ville de Paris a lancé avec ses partenaires, la RATP, la SNCF, la RIVP, Paris Habitat, EFIDIS, Renault, la seconde édition de l'appel à projets urbains innovants Réinventer Paris.

Dans le cadre de cet appel à projet, la Maison des Médias Libres, représentée par M. Olivier LEGRAIN, a déposé une offre pour l'attribution d'un ancien bâtiment industriel, dit « Nation 1 » sis 69 boulevard de Charonne dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Malgré ses qualités, cette offre n'a pas été lauréate, mais ce projet a retenu l'attention de la Ville.

Ce projet, regroupant une soixantaine de médias indépendants, des diffuseurs, des producteurs, des structures professionnelles de l'édition et de la formation, des éditeurs, des structures de l'éducation et des ateliers d'artistes a pour ambition d'être un lieu public de rencontre et d'échange autour du journalisme et un lieu professionnel rassemblant des médias divers et pluralistes réunis autour d'un fondement de nos démocraties, à savoir, la défense de l'indépendance et de l'intégrité de l'information.

Le programme est constitué en majorité de bureaux, d'espaces événementiels et culturels accueillant des expositions, des formations, des ateliers, des conférences, des projections et des débats. Ce projet vise à créer un lieu emblématique de la liberté et de l'indépendance des médias en France en mettant en place les conditions de leur développement, leur visibilité et l'implication des citoyens.

Compte tenu des ambitions portées par ce projet, de l'opportunité pour Paris d'accueillir un lieu unique en France de fabrication et de décryptage de l'information et d'accompagnements aux changements médiatiques, conformément aux vœux V177 et V178 adoptés par le Conseil de Paris lors de sa séance des 4, 5 et 6 février 2019, j'ai demandé aux services de la Direction de l'Urbanisme de rechercher un lieu permettant d'accueillir la Maison des Médias Libres sur le territoire parisien.

Or, la Ville de Paris est propriétaire d'un ensemble immobilier en R+3 sur un niveau de sous-sol de 4 328 m<sup>2</sup> de surface utile brute, à usage de bureau et d'activité, sis 70 boulevard Barbès à Paris 18<sup>ème</sup>

arrondissement. Acquis le 30 août 1926, cet ensemble immobilier a dans un premier temps été intégré au traité du 30 juillet 1955, par lequel la Ville de Paris a délégué à EDF le service public de la distribution de l'énergie électrique à Paris. Il a ensuite fait l'objet d'un procès-verbal de remise le 1<sup>er</sup> juin 2007, n'étant plus strictement nécessaire au concessionnaire pour l'exploitation du service public suscité. Il est actuellement occupé par EDF en vertu d'un bail commercial en date du 29 juin 2007. Par acte d'huissier en date du 19 juin 2019, EDF a notifié à la Ville de Paris un congé pur et simple pour le 31 décembre 2019. À l'issue du bail commercial, seuls deux postes de transformation électrique et un poste de télétransmission et communication resteront en exploitation et devront faire l'objet d'une division en volume et d'une convention de servitude au bénéfice d'ENEDIS.

La Maison des Médias Libres a fait part de son intérêt pour ce bien, sous réserve de la réalisation de diagnostics, de sondages et d'études préalables, afin d'adapter son projet à ce nouvel ensemble immobilier.

Conformément à notre engagement sur l'urbanisme transitoire l'ensemble immobilier susvisé pourrait, par ailleurs, accueillir une occupation temporaire en vertu d'une convention d'occupation précaire, dès qu'EDF aura libéré le site et pendant le temps de la réalisation des études préalables et de l'aboutissement des discussions avec la Maison des Médias Libres,

Dans ce contexte, je vous propose :

- d'affecter prioritairement l'ensemble immobilier sis 70 boulevard Barbès à Paris 18<sup>ème</sup> arrondissement au projet de la Maison des Médias Libres ;
- d'autoriser l'ouverture de négociations avec le porteur du projet de la Maison des Médias Libres en vue de la mise au point des modalités juridiques et financières d'un transfert de droit ou d'une mise à disposition sur l'ensemble immobilier sis 70 boulevard Barbès à Paris 18<sup>ème</sup> arrondissement ;
- d'autoriser le porteur du projet de la Maison des Médias Libres à réaliser les diagnostics, sondages et études préalables nécessaires à la réalisation du projet susvisé ;
- d'approuver le principe d'une division en volume du futur ensemble immobilier et d'autoriser le principe de la constitution de toutes servitudes nécessaires à l'exploitation des postes de transformation électrique et du poste de télétransmission et communication ;
- d'autoriser une occupation temporaire du site dans l'attente de la finalisation du projet de la Maison des Médias Libres.

En vous soumettant le dossier de cette affaire, je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris